

2 Retour le 18 JUIN 2021

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS REGIONAUX**

**PRINCIPAL**

Numéro SIRET : 25590291800028

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE HAUTS DE FRANCE



**M 14**

**Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021**

**voté par nature**

**ANNEE 2021**



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (1)</b>	-577 518,67	-577 518,67
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		-577 518,67	-577 518,67

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (y compris le compte 1068)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	-577 518,67	-577 518,67
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 110 986,11				
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 387 409,78		-577 518,67	-577 518,67	-577 518,67
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	75 500,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 573 895,89</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>
66	Charges financières	5 000,00				
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 578 895,89</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	49 260,31				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>49 260,31</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>6 628 156,20</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****-577 518,67****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	46 886,40				
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 526 269,96		-577 518,67	-577 518,67	-577 518,67
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 573 156,36</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 573 156,36</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>5 573 156,36</b>		<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>	<b>-577 518,67</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****-577 518,67****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (1)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	390 693,62				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>430 693,62</b>				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières	20 000,00				
020	Dépenses d'imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>20 000,00</b>				
45...1	<b>Total des opé. pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>450 693,62</b>				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>450 693,62</b>				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	49 260,31				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>49 260,31</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>49 260,31</b>				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (de la presente D.M. + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	-577 518,67		-577 518,67
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	-577 518,67		-577 518,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-577 518,67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (de la présente D.M. + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	-577 518,67		-577 518,67
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	-577 518,67		-577 518,67

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

-577 518,67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES



Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	1 110 986,11		
60	Achats & variation des stocks	181 500,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	181 500,00		
6061	Fournitures non stockables	13 000,00		
60611	Eau et assainissement	2 000,00		
60612	Énergie-Électricité	11 000,00		
6062	Fournitures non stockées	51 500,00		
60621	Combustibles	2 000,00		
60622	Carburants	40 000,00		
60623	Alimentation	9 500,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	111 000,00		
60632	Fournitures de petit équipement	106 000,00		
60636	Vêtements de travail	5 000,00		
6064	Fournitures administratives	6 000,00		
61	Services extérieurs	625 486,11		
611	Contrats de prestations de services	40 407,47		
613	Locations	171 961,68		
6132	Locations immobilières	121 961,68		
6135	Locations mobilières	50 000,00		
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00		
615	Entretien et réparations	46 000,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	46 000,00		
61551	Matériel roulant	40 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00		
616	Primes d'assurance	26 500,00		
6161	Multirisques	26 500,00		
618	Divers	334 616,96		
6182	Documentation générale et technique	10 300,00		
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	9 600,00		
6188	Autres frais divers	299 716,96		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	23 000,00		
6226	Honoraires	20 000,00		
6228	Divers	3 000,00		
623	Publicité, publications, relations publiques	92 500,00		
6231	Annonces et insertions	6 500,00		
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00		
6238	Divers	41 000,00		
624	Transports de biens et transports collectifs	1 500,00		
6247	Transports collectifs	1 500,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	78 500,00		
6251	Voyages et déplacements	58 500,00		
6256	Missions	10 250,00		
6257	Réceptions	9 750,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	65 000,00		
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00		
6262	Frais de télécommunications	50 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00		
628	Divers	34 500,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00		
6288	Autres services extérieurs	23 500,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	6 500,00		
6351	Impôts directs	6 500,00		
63512	Taxes foncières	6 500,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	5 387 409,78	-577 518,67	-577 518,67
621	Personnel extérieur au service	231 600,00	-12 900,00	-12 900,00
6218	Autre personnel extérieur	231 600,00	-12 900,00	-12 900,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	96 956,43	-7 528,51	-7 528,51
6331	Versement mobilité	58 985,26	-4 580,11	-4 580,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 089,52	-1 171,68	-1 171,68
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	22 881,65	-1 776,72	-1 776,72
64	Charges de personnel	5 058 853,35	-557 090,16	-557 090,16
641	Rémunérations du personnel	3 543 568,99	-433 383,32	-433 383,32
6411	Personnel titulaire	2 187 638,39	-326 031,49	-326 031,49
64111	Rémunération principale	2 142 888,05	-319 812,67	-319 812,67



Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	44 750,34	-6 218,82	-6 218,82
6413	Personnel non titulaire	1 355 930,60	-107 351,83	-107 351,83
64131	Rémunérations	1 355 930,60	-107 351,83	-107 351,83
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 389 424,68	-106 592,68	-106 592,68
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	634 073,49	-49 234,84	-49 234,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	690 248,62	-52 302,66	-52 302,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	47 627,74	-3 698,22	-3 698,22
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	17 474,83	-1 356,96	-1 356,96
647	Autres charges sociales	10 227,68	-794,16	-794,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 227,68	-794,16	-794,16
648	Autres charges de personnel	115 632,00	-16 320,00	-16 320,00
6488	Autres charges	115 632,00	-16 320,00	-16 320,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	75 500,00		
657	Subventions de fonctionnement versées	69 000,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	69 000,00		
658	Charges diverses de la gestion courante	6 500,00		
6588	Autres charges diverses de gestion courante	6 500,00		
65888	Autres	6 500,00		
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	6 573 895,89	-577 518,67	-577 518,67



Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	5 000,00		
661	Charges d'intérêts	5 000,00		
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	6 578 895,89	-577 518,67	-577 518,67
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>	49 260,31		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	49 260,31		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	49 260,31		
043	<b>Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	49 260,31		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	6 628 156,20	-577 518,67	-577 518,67

+

**RESTES A REALISER N-1 (8)**

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****-577 518,67**

(1) Détailler les Chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	46 886,40		
6479	Remboursements sur autres charges sociales	46 886,40		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 526 269,96	-577 518,67	-577 518,67
747	Participations	5 526 269,96	-577 518,67	-577 518,67
7471	État	300 000,00		
74718	Autres	300 000,00		
7472	Régions	4 944 736,00	-577 518,67	-577 518,67
7473	Départements	35 367,00		
7477	Budget communautaire et fonds structurels	78 766,96		
7478	Autres organismes	167 400,00		
75	Autres produits de gestion courante			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	5 573 156,36	-577 518,67	-577 518,67



Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	5 573 156,36	-577 518,67	-577 518,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	5 573 156,36	-577 518,67	-577 518,67

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-577 518,67</b>
--	--------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RP 042 = D1 040 ;  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	40 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	40 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	40 000,00		
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	390 693,62		
218	Autres immobilisations corporelles	390 693,62		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	90 000,00		
2182	Matériel de transport	85 693,62		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	70 000,00		
2184	Mobilier	65 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total individualisé en opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	430 693,62		
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées à des particip.</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	20 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00		
	<b>Total des dépenses financières</b>	20 000,00		
<b>45...1.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (6)</b>			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	450 693,62		



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	450 693,62		

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;  
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Total des recettes financières</b>			
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			



<b>Décision modificative nr. 1 - 16/06/2021</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)</b>	49 260,31		
281	Amortissements des immobilisations corporelles	49 260,31		
2818	Autres immobilisations corporelles	49 260,31		
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 318,56		
28182	Matériel de transport	25 761,06		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 180,69		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	49 260,31		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	49 260,31		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	49 260,31		

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF D42 ;  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B</b>	I		II
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b</b>	V 49 260,31		VI
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	F.C.T.V.A.			
10223	T.L.E.			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	49 260,31		
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	49 260,31		
281	Amortissements des immobilisations corporelles	49 260,31		
2818	Autres immobilisations corporelles	49 260,31		
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 318,56		
28182	Matériel de transport	25 761,06		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 180,69		
29	Prov. dépréciation immobilisations			
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréciation comptes de tiers			
59	Prov. dépréciation comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Op. de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	49 260,31				49 260,31

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>		
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>		49 260,31
<b>Solde (IX = VIII - IV) (5)</b>		49 260,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

**Emplois sur postes permanents à temps complet**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>36</b>	<b>31</b>
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	2
Adjoint administratif	5	3
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>46</b>	<b>35</b>
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	1	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	9
Ingénieur	21	16
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	<b>82</b>	<b>66</b>

**Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Rédacteur	1	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS**

**83**

**67**

**Emplois de CDD**

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes



**Tableau des effectifs**  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

**Détail des emplois sur postes permanents**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>37</b>	<b>32</b>
Fonction publique	23	19
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	4	4
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>46</b>	<b>35</b>
Fonction publique	44	33
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		2
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS</b>	<b>83</b>	<b>67</b>

**Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)**

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

**Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)**

Délibérations au 16 juin 2021	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**RECAPITULATIF DES EFFECTIFS**

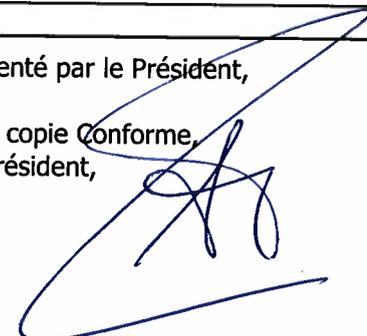
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET</b>	<b>66</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 16 JUIN 2021</b>	<b>83</b>	<b>67</b>



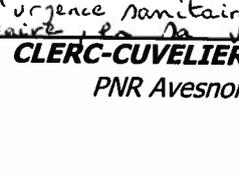
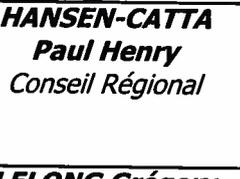
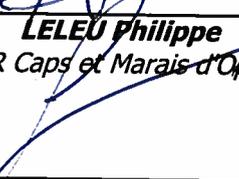
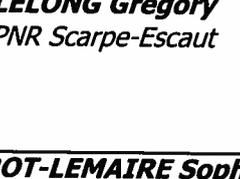
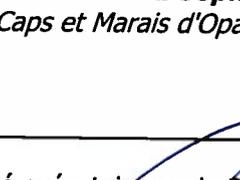
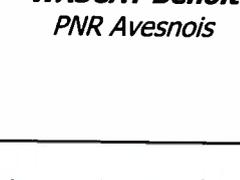
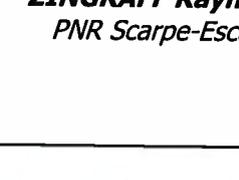
14/11/20 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en version modifiée par la loi du 31/05/2021.

<b>Département</b>	Nord	<b>Exercice</b> <b>2021</b> n°21-1053
<b>Trésorerie</b>	Trésorerie de Lille	
<b>Etablissement</b>	Syndicat Mixte des P.N.R. du NORD/PAS-DE-CALAIS	
<b>Délibération</b>	DECISION MODIFICATIVE NR 1	

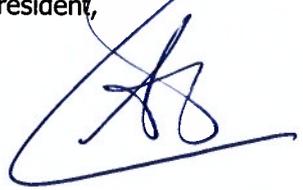
**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président,  Pour copie Conforme, Le Président, 	Nombre de membres en exercice : 19
	Nombre de membres présents : 6
	Nombre de suffrages exprimés : 10
	Votes : Pour : 10      Contre : 0 Abstention : 0
	Date de convocation : 2 juin 2021

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le : 16-juin-21  
 Les membres du Comité Syndical : Vu le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1373 du 14/11/2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en version modifiée par la loi du 31/05/2021

<b>CAMBIER Guislain</b> Conseil Régional 	<b>CAMBIER Guislain</b> PNR Avesnois 	<b>CLERC-CUVELIER Sylvie</b> PNR Avesnois 	<b>CLOSSET-KOP Deborah</b> CESER 
<b>COLSON Aurore</b> Conseil Régional 	<b>DUJARDIN Jean-Marc</b> Conseil Régional 	<b>DUPAS-GIANNITRAPANI Marie-Annick</b> Conseil Régional 	<b>GAYOT Philippe</b> CESER 
<b>HANSEN-CATTA Paul Henry</b> Conseil Régional 	<b>HUON Monique</b> Conseil Régional 	<b>JOUVENEL Anthony</b> PNR Caps et Marais d'Opale 	<b>LELEU Philippe</b> PNR Caps et Marais d'Opale 
<b>LELONG Grégory</b> PNR Scarpe-Escaut 	<b>LETARD Valérie</b> Conseil Régional 	<b>VAN POUCKE Didier</b> PNR Scarpe-Escaut 	<b>VERBRUGGHE Ginette</b> CESER 
<b>WAROT-LEMAIRE Sophie</b> PNR Caps et Marais d'Opale 	<b>WASCAT Benoît</b> PNR Avesnois 	<b>ZINGRAFF Raymond</b> PNR Scarpe-Escaut 	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le  
 Et de la publication, le  
 Le Président,





# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1054

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### Conseil Régional

Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

### Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Avesnois.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu les Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021,*

*Vu la délibération n° 2020.02247 relative à la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et d'Espaces naturels régionaux adoptée en Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France le 9 décembre 2020,*

*Vu la délibération n° 2021.00845 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, modifiant la délibération n°2020.02247 relative au cadrage budgétaire de la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale ainsi que d'ENRx,*

*Vu la délibération n° 2021.02234 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, relative aux participations statutaires au bénéfice des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux au titre de l'année 2021,*

**Considérant** le cadrage budgétaire arrêté conjointement entre la Région et les quatre syndicats mixtes dans le cadre de la réorganisation en cours,

**Considérant** la présentation du projet d'avenant n°1 la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Avesnois qui a pour objet de :

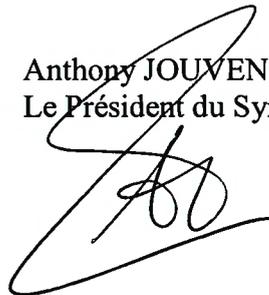
- modifier l'article 4 de la CPO 2018-2021 initiale relatif aux engagements respectifs des signataires,
- modifier l'article 8 de la CPO 2018-2021 initiale relatif à sa durée, afin de la proroger d'une année.

**Décide d'adopter** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Avesnois,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1055

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### Conseil Régional

Guislain CAMBIER

Aurore COLSON

Jean-Marc DUJARDIN

Marie-Annick DUPAS-

GIANNITRAPANI

Paul Henry HANSEN-CATTA

Monique HUON

Valérie LETARD

### Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP

Philippe GAYOT

Ginette VERBRUGGHE

PNR de l'Avesnois

Guislain CAMBIER

Sylvie CLERC-CUVELIER

Benoît WASCAT

### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU

Anthony JOUVENEL

Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR Scarpe-Escaut

Grégory LELONG

Didier VAN POUCKE

Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Scarpe-Escaut.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu les Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021,*

*Vu la délibération n° 2020.02247 relative à la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et d'Espaces naturels régionaux adoptée en Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France le 9 décembre 2020,*

*Vu la délibération n° 2021.00845 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, modifiant la délibération n°2020.02247 relative au cadrage budgétaire de la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale ainsi que d'ENRx,*

*Vu la délibération n° 2021.02234 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, relative aux participations statutaires au bénéfice des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux au titre de l'année 2021,*

**Considérant** le cadrage budgétaire arrêté conjointement entre la Région et les quatre syndicats mixtes dans le cadre de la réorganisation en cours,

**Considérant** la présentation du projet d'avenant n°1 la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Scarpe-Escaut qui a pour objet de :

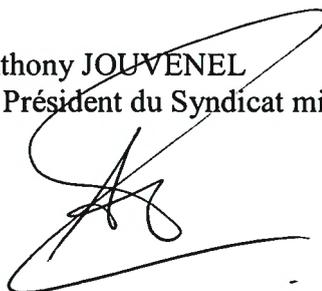
- modifier l'article 4 de la CPO 2018-2021 initiale relatif aux engagements respectifs des signataires,
- modifier l'article 8 de la CPO 2018-2021 initiale relatif à sa durée, afin de la proroger d'une année.

**Décide** d'adopter l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel Scarpe-Escaut et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR Scarpe-Escaut,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

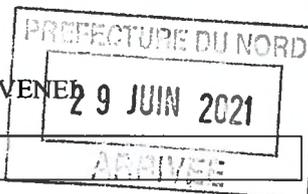
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1056

Réunion du : 16 juin 2021

Date de convocation : 02 juin 2021

Présidence : Anthony JOUVENEL



### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR des Caps et Marais d'Opale.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu les Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021,*

*Vu la délibération n° 2020.02247 relative à la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et d'Espaces naturels régionaux adoptée en Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France le 9 décembre 2020,*

*Vu la délibération n° 2021.00845 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, modifiant la délibération n°2020.02247 relative au cadrage budgétaire de la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut, de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale ainsi que d'ENRx,*

*Vu la délibération n° 2021.02234 adoptée par la Commission permanente du Conseil régional du 30 mars 2021, relative aux participations statutaires au bénéfice des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux au titre de l'année 2021,*

**Considérant** le cadrage budgétaire arrêté conjointement entre la Région et les quatre syndicats mixtes dans le cadre de la réorganisation en cours,

**Considérant** la présentation du projet d'avenant n°1 la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR des Caps et Marais d'Opale qui a pour objet de :

- modifier l'article 4 de la CPO 2018-2021 initiale relatif aux engagements respectifs des signataires,
- modifier l'article 8 de la CPO 2018-2021 initiale relatif à sa durée, afin de la proroger d'une année.

**Décide** d'adopter l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France, le syndicat mixte du Parc naturel des Caps et Marais d'Opale et Espaces naturels régionaux pour la mise en œuvre de la Charte du PNR des Caps et Marais d'Opale,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



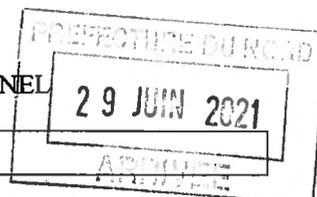
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1057

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Délibération de principe autorisant la signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais,*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n° 20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu les Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021,*

*Vu la délibération n° 2020.02247 relative à la réorganisation des Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut et d'Espaces naturels régionaux adoptée en Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France le 9 décembre 2020,*

*Vu les délibérations prises par le Comité syndical d'ENRx le 16 juin 2021 pour adopter l'avenant n°1 aux Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021, afin d'en proroger la durée d'une année,*

*Considérant la nécessité d'adapter la durée de validité de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 passée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux à celle des Conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre la Région Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et chacun des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut pour la période 2018 – 2021 désormais prorogée d'une année,*

*Après en avoir délibéré, le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux :*

*Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant dès qu'il sera adressé à Espaces naturels régionaux par les services du Conseil régional des Hauts de France,*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Président du Syndicat mixte.



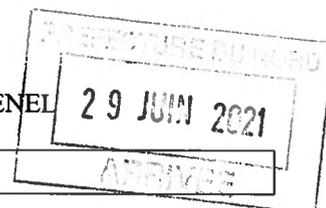
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1058

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **Objet : Convention entre la société GSN Semences et Espaces naturels régionaux pour mettre au point un protocole de conservation et de valorisation de variétés de pois et de haricots 2021 - 2025**

#### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,*

**Considérant** le programme de conservation du patrimoine végétal domestique régional et plus particulièrement les actions menées en faveur de la préservation et de la valorisation des variétés légumières,

**Considérant** le dispositif conservatoire des collections constituées, mis en place depuis 1997,  
**Considérant** le savoir-faire de GSN Semences pour assurer la conservation, l'amélioration et la diffusion de variétés légumières tant auprès des amateurs, des professionnels que des industriels,

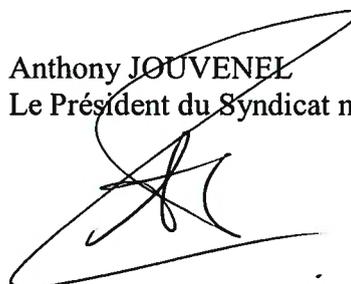
**Décide d'adopter** la Convention entre la société GSN Semences et Espaces naturels régionaux pour mettre au point un protocole de conservation et de valorisation de variétés de pois et de haricots,

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



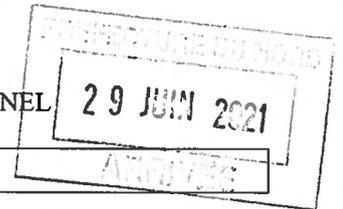
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1059

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### Conseil Régional

Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

### Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention de partenariat pour le déploiement de l'opération des « Jardins vitrines du patrimoine légumier » à l'ensemble des Gîtes de France des Hauts-de-France pour la période 2021-2023.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,*

*Considérant les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),*

*Considérant la volonté partagée des Gîtes de France de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme de valoriser le patrimoine génétique fruitier et légumier régional auprès des propriétaires hébergeurs et des touristes, par la mise en place de carrés potagers et de plantations d'arbres et de fruitiers,*

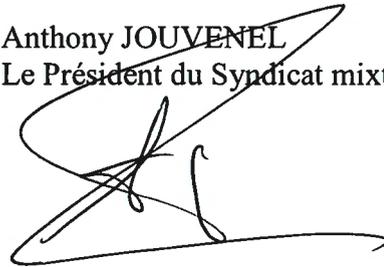
*Décide d'adopter la convention de partenariat pour le déploiement de l'opération des « Jardins vitrines du patrimoine légumier » à l'ensemble des Gîtes de France des Hauts-de-France pour la période 2021-2023,*

*Impute la dépense liée à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques et à la communication d'Espaces naturels régionaux,*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



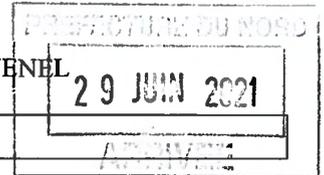
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1060

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### Conseil Régional

Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

### Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention-cadre de partenariat entre 3F Notre Logis (Action Logement) et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour la valorisation des ressources génétiques fruitières et animales domestiques régionales sur les terrains et réserves foncières du bailleur pour la période 2021 -2025.**

### ***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,  
Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,*

***Considérant** les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),*

***Considérant** la volonté du bailleur 3F Notre Logis de valoriser le patrimoine génétique fruitier et animal domestique régional auprès des locataires, des riverains et des communes des sites concernés, par la mise en place d'écopâturages avec des races locales et la plantation d'arbres et de fruitiers,*

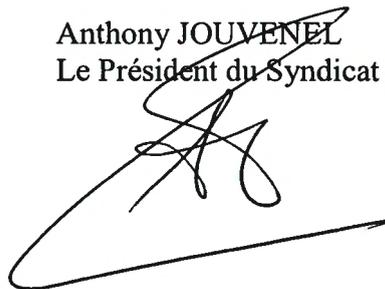
***Considérant** l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier et animal domestique régional d'être valorisé auprès des entreprises, des collectivités et du public,*

***Décide** d'adopter la convention-cadre de partenariat entre 3F Notre Logis et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour la valorisation des ressources génétiques fruitières et animales domestiques régionales sur les terrains et réserves foncières du bailleur pour la période 2021-2025,*

***Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



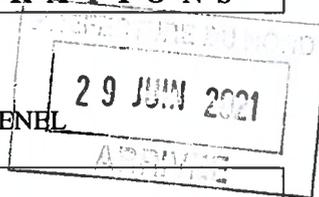
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1061

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER

Aurore COLSON

Jean-Marc DUJARDIN

Marie-Annick DUPAS-

GIANNITRAPANI

Paul Henry HANSEN-CATTA

Monique HUON

Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional

Déborah CLOSSET- KOPP

Philippe GAYOT

Ginette VERBRUGGHE

PNR de l'Avesnois

Guislain CAMBIER

Sylvie CLERC-CUVELIER

Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU

Anthony JOUVENEL

Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR Scarpe-Escaut

Grégory LELONG

Didier VAN POUCKE

Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention-cadre (de coopération public-public) entre la Commune de Ronchin et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour la valorisation des ressources génétiques agricoles sur le territoire de la commune pour la période 2021-2023.**

***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'article L.2511-6 du Code de la Commande Publique,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002(ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces Naturels Régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,*

*Considérant les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),*

*Considérant la volonté de la Commune de Ronchin de valoriser la trame verte et les espaces verts de son territoire au moyen de plantations de variétés fruitières et potagères régionales et par la mise en place d'un mode de gestion écologique des espaces verts publics par la mise en place de projets d'éco-pâturage,*

*Considérant l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier, légumier et animal domestique régional d'être valorisé auprès des collectivités et du public,*

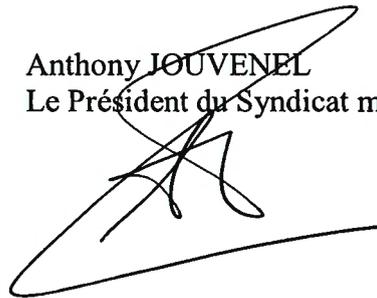
*Décide, en conséquence, d'adopter cette convention-cadre (de coopération public-public) entre la Commune de Ronchin et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour concourir à la gestion des espaces naturels de cette commune en valorisant les ressources génétiques agricoles régionales,*

*Impute la recette liée à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques,*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



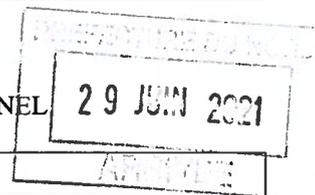
# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1062

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL



## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

### Conseil Régional

Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

### Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Convention de partenariat entre ENRx, au titre des activités du CRRG, la ville d'Amiens et la SEM Amiens Aménagement pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens pour la période 2021-2032.**

***Le Comité Syndical,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002 (ENRx),*

*Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx),*

*Vu la délibération n° 18 – 919 votée par le Comité syndical d'ENRx le 28 mai 2018 afin d'adopter la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu la délibération n°20 – 1024 votée par le Comité syndical d'ENRx le 14 décembre 2020 afin d'adopter l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018 – 2021 entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,*

*Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces Naturels Régionaux,*

*Considérant le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par le CRRG,*

*Considérant la volonté de la SEM Amiens Aménagement, en lien avec la ville d'Amiens, de poursuivre son projet de repositionnement de la nature en milieu urbain au moyen d'actions telles que la réhabilitation des jardins familiaux, l'implantation d'apiculteurs et la constitution d'un verger conservatoire,*

*Décide que le CRRG poursuivra le partenariat scientifique et technique engagé en 2018 dans ce cadre pour une durée de douze ans à compter de la signature de la convention,*

*Décide, en conséquence, d'adopter la Convention avec la ville d'Amiens et avec la SEM Amiens Aménagement pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens,*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.



# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 JUN 2021

Délibération n° 21 - 1063

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL

### COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

#### Conseil Régional

Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

#### Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

#### PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,*

*Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),*

*Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),*

*Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),*

*Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*

*assimilés,*

*Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,*

*Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,*

*Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,*

*Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,*

*Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,*

*Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*

*Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,*

*Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

***Le Comité Syndical,***

***Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.***

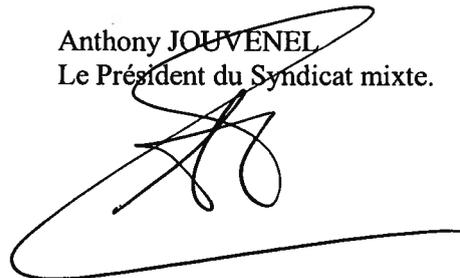
***Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.***

***Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration***

***Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL  
Le Président du Syndicat mixte.





**Tableau des effectifs**  
des services du Syndicat Mixte  
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

**DRGT**

**29 JUN 2021**

**PREFECTURE DU NORD**

**Emplois sur postes permanents à temps complet**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>36</b>	<b>31</b>
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	2
Adjoint administratif	5	3
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>46</b>	<b>35</b>
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	1	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	9
Ingénieur	21	16
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	<b>82</b>	<b>66</b>

**Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Rédacteur	1	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS**

**83**

**67**

**Emplois de CDD**

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

**Tableau des effectifs**  
des services du Syndicat Mixte  
**"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

**Détail des emplois sur postes permanents**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>37</b>	<b>32</b>
Fonction publique	23	19
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	4	4
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>46</b>	<b>35</b>
Fonction publique	44	33
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		2
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS</b>	<b>83</b>	<b>67</b>

**Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)**

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

**Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)**

Délibération n°21- 1063 au 16 juin 2021	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	66	51
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
<b>EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 16 JUIN 2021</b>	<b>83</b>	<b>67</b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

**DRCT**

**29 JUIN 2021**

A compter du 16 juin 2021, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	PREFECTURE DU NORD		
						Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Directeur	Directeur	Directeur Général	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Directeur	Directeur	Directeur Avesnois	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Directeur	Directeur	Directeur Adjoint Avesnois	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Directeur	Directeur	Directeur Adjoint Caps et Marais d'Onale	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	SG Administration du Syndicat mixte	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Compta., Finances, Gestion RH	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CM	Education à l'environnement et développement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	coordination des programmes techniques du CRRG	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Communication	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché principal	CMQ	Expertise et veille juridique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Ressources humaines	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Animation et valorisation du territoire	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Agriculture durable	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CMQ	responsable du pôle écocitoyenneté	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	patrimoine bâti	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Transition écologique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Responsable pôle patrimoine naturel	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Education à l'environnement et développement durable	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Relations presse, avec les délégués et communication	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CM	Urbanisme	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Attaché	CMQ	Responsable dupôle mobilisation Education à	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur	AA	l'environnement et développement	Temps non complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	AAQ	Communication interne	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 1ère classe	AAQ	Secrétaire de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétaire de Direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Secrétariat- congés-frais de mission	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	gestion paie - carrière	Temps complet	oui	oui	non
Service	Filière	Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Secrétariat de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Secrétariat de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	accueil et assistance administrative	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	<b>Adj Adm Princ. 2è cl</b>	<b>EAQ</b>	<b>Accueil - Photos et iconographie</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	EAQ	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	EAQ	Secrétariat de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	<b>Adjoint Administratif</b>	<b>CM</b>	<b>Développement économique rural</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Education à l'environnement et développement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	<b>Adjoint Administratif</b>	<b>CM</b>	<b>Europe/sport de nature/mécénat</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Tourisme durable- randonnée-sport de nature	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Développement agricole et filière courte	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur en chef hors classe	Directeur	Directeur CMO	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	<b>Ingénieur Principal</b>	<b>Directeur</b>	<b>Directeur adjoint ENRx</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle développement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle aménagement du territoire, cadre de	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Directeur adjoint ENRx	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable de la mission audomarois	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	<b>Ingénieur Principal</b>	<b>CMQ</b>	<b>responsable de la mission biodiversité</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Directeur adjoint Scarpe Escaut	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Directrice Scarpe Escaut	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle développement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle patrimoine et ressources	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle aménagement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	<b>Ingénieur Principal</b>	<b>CMQ</b>	<b>responsable du pôle mobilisation- écocitoyenneté</b>	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	patrimoine naturel, médiation scientifique, administration de parcs	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	S.I.G. Evaluation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CMQ	responsable du pôle patrimoine naturel et eau	Temps complet	oui	oui	non

Service	Filière	Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine fruitier et responsable des collections	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine animal et filières	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	patrimoine légumier et céréaliier régional	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Arboriculture fruitière - patrimoine	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission littoral	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission vie du territoire	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Diversification agricole	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	aménagement paysager	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	nouvelles formes urbaines	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Paysage et aménagement	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	SIG évaluation de la charte	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission climat énergie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Energie - Climat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	S.I.G. Evaluation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Patrimoine et milieux naturels	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	responsable de la mission paysage et	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CMQ	chgmt climatique/transiti n énergétique/TRI	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	coordination PLD et opérations associées	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Paysage	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	gestion des ressources en eau	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	SIG évaluation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 1ère cl	AT	Assistant technique PLD	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 2è Cl	CM	Trame écologique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 2è Cl	CM	Maîtrise de l'urbanisation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	AT	arboriculture fruitière-gestion technique du	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	AT	arboriculture fruitière-responsable du	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique principal 2è class	ETQ	assistante technique du patrimoine fruitier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique principal 2è class	ATQ	Urbanisme et cadre de vie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Coursier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Entretien et gestion du verger	Temps complet	oui	oui	non
------	---	-------------------	-----	--------------------------------------	---------------	-----	-----	-----

**DRCT**  
29 JUIN 2021  
PREFECTURE DU NORD

# Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais 2021

Syndicat mixte



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1064

Réunion du : 16 juin 2021  
Date de convocation : 02 juin 2021  
Présidence : Anthony JOUVENEL

## COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional  
Guislain CAMBIER  
Aurore COLSON  
Jean-Marc DUJARDIN  
Marie-Annick DUPAS-  
GIANNITRAPANI  
Paul Henry HANSEN-CATTA  
Monique HUON  
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et  
Environnemental Régional  
Déborah CLOSSET- KOPP  
Philippe GAYOT  
Ginette VERBRUGGHE  
PNR de l'Avesnois  
Guislain CAMBIER  
Sylvie CLERC-CUVELIER  
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale  
Philippe LELEU  
Anthony JOUVENEL  
Sophie WAROT-LEMAIRE  
PNR Scarpe-Escaut  
Grégory LELONG  
Didier VAN POUCKE  
Raymond ZINGRAFF

Membres présents: Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Didier VAN POUCKE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Déborah CLOSSET-KOPP, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents : Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Grégory LELONG, Valérie LETARD, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 6 membres présents représentant 10 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **Objet : adoption du tableau des quotas.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1373 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021,*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

***Le Comité Syndical,***

***Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants.***

***Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration***

***Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL

Le Président du Syndicat mixte



D R C T

29 JUIN 2021

**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES  
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 16 JUIN 2021**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	0%
<i>Directeur territorial</i>	0%
<i>Attaché principal</i>	0%
<i>Attaché</i>	10%
<i>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	100%
<i>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Rédacteur</i>	100%
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	50%
<i>Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Adjoint Administratif</i>	100%

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur en chef</i>	0%
<i>Ingénieur hors classe</i>	0%
<i>Ingénieur principal</i>	15%
<i>Ingénieur</i>	5%
<i>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	100%
<i>Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Technicien</i>	100%
<i>Agent de maîtrise principal</i>	0%
<i>Agent de maîtrise</i>	100%
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	0%
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	100%
<i>Adjoint Technique</i>	100%

